

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_095
Régularisation
comptable par opération
d'ordre non budgétaire

NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote

29

DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations

15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trois novembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / TOURNEUR / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame DUBOIS représentée par Madame NICOLE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Monsieur DORIDOT représenté par Monsieur FRANCHI

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

REGULARISATION COMPTABLE PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE

Monsieur DAUDENS, Adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre de la préparation du compte de gestion 2022 et du contrôle de la qualité comptable des budgets, le Service de Gestion Comptable a constaté un écart entre les subventions transférées au compte de résultat 13913 et les subventions présentes au compte 1313.

Au compte 1313, sont inscrites, pour un montant total de 16 056,35 €, les subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables accordées par le département et correspondant aux investissements suivants :

- N° 2012001 Véhicule Simplicity électrique à benne basculante
- N° 2010082 Défibrillateur Kit Samaritan Pad
- N° 2011006 Aspirateur de déchets urbains Glutton
- N° 2010065 Goupil G3-1 long véhicule électrique

Le compte 13913, où sont reprises les mêmes subventions d'investissement transférées au compte de résultat, totalise un montant de 17 042,60 €, soit un écart de 986,25 €.

Cette sur-reprise de 986,25 € doit être régularisée par opération d'ordre non budgétaire au compte 1068.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le comptable public à passer l'opération d'ordre non budgétaire au compte 1068 pour un montant de 986,25 €.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 9 novembre 2022
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Afonso Correia', is written over a faint, larger signature.

N. AFONSO CORREIA